

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine**

NOR : AFSZ1330028A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;  
Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28 février 2012,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membre nommé au titre du *c* du 1<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I, représentant de l'État), au lieu de : « M. Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne », lire : « Le préfet de la Dordogne ».

Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membres nommés au titre du *b* du 3<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I, représentants des collectivités territoriales), au lieu de : « M. Georges LABAZE », lire : « M. Georges LABAZEE ».

#### Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine :  
1. Au titre du *d* du 2<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) :

M. Robert GOINAUD, titulaire ; M. Gilles VILLIER, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants, en remplacement de M. Gilles VILLIER et de M. Michel COLOMBET.

Au titre du *a* du 4<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I (représentants d'associations de patients, désignés par la conférence régionale de la santé et de l'autonomie) :

M. Michel PERDRISSET, titulaire, en remplacement de Mme Dominique GILLAIZEAU.

M. Anthony BROUARD, suppléant, en remplacement de M. Michel PIONNIER.

2. Au titre du *b* du 4<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I (représentants d'associations de personnes handicapées, désignés par la conférence régionale de la santé et de l'autonomie) :

M. Roger SONNET, titulaire, en remplacement de M. Jacques SAURY.

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2013.

MARISOL TOURAINE